

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 211-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.259

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (Baumann, Suberg) (porte-parole)
Les Verts (Imboden, Bern)

Cosignataires: 6

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 09.09.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Plan de mesures en cas de canicule et équipes de soins : pour protéger la santé de la population du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de présenter un plan cantonal de mesures en cas de canicule, dont l'aspect central sera la protection de la santé de la population du canton de Berne ;
2. d'élaborer des mesures concrètes de soutien et d'aide par des équipes de soins sur place en cas de canicule, et ce pour les personnes particulièrement touchées comme les personnes âgées vivant seules ; ces mesures seront élaborées en impliquant les services sociaux et sanitaires, ainsi que d'autres personnes et services concernés (protection civile, etc.).

Développement :

La chaleur représente un réel danger pour la santé. Pendant la canicule de l'été 2003, 1000 décès de plus que lors d'une année normale ont été recensés, ce qui correspond à une

augmentation de la mortalité de sept pour cent. Les personnes de plus de 65 ans ont été particulièrement touchées. Lors de l'été caniculaire de 2015, on recense de nouveau 800 décès de plus que lors d'un été ordinaire¹. M. Francesco Rocca, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, n'exagère donc pas lorsqu'il déclare : « Les vagues de chaleur font partie des dangers les plus mortels pour les êtres humains » [trad.]. Le Comité permanent des médecins européens désigne de son côté le changement climatique comme la plus grande menace pour la santé au XXI^e siècle.

En raison de cette évolution, la Confédération a lancé une campagne sur les comportements à adopter en cas de grosse chaleur. La Suisse est toutefois organisée de telle sorte que la Confédération peut uniquement émettre des recommandations. Les cantons peuvent alors les mettre en œuvre, mais n'y sont pas tenus. Ces recommandations ont été reprises en partie et les cantons ont informé la population. Mais seuls certains cantons de la Suisse francophone ou italophone ont développé un plan d'action contre la canicule. Dans le canton de Vaud par exemple, des employé-e-s du service social, de la protection civile ou de la police municipale prennent contact avec les personnes âgées vivant seules, se renseignent sur leur état de santé et proposent de l'aide.

Dans le canton de Berne, l'Office du médecin cantonal a publié un communiqué de presse le 24 juin 2019 (*Conseils pour affronter la canicule*), pour rappeler les trois règles d'or à suivre à titre individuel (1. Eviter les efforts physiques ; 2. Eviter la chaleur et se rafraîchir ; 3. Boire beaucoup d'eau et manger léger), attirer l'attention sur le matériel d'information de la Confédération (OFSP et www.canicule.ch) et rappeler que certains publics sont particulièrement concernés : les personnes âgées, les tributaires de soins ou les malades chroniques. Ces efforts en matière de communication doivent cependant aller plus loin. Commandée par l'Office fédéral de l'environnement, une étude de l'Institut tropical a montré qu'en Suisse alémanique aussi, il convenait d'agir en cas de canicule. Dans les villes de Genève et Lausanne, qui ont élaboré un plan de mesures, la mortalité due à la chaleur a reculé entre 2003 et 2013, contrairement à ce qui a été constaté dans les villes de Suisse alémanique, où aucune mesure particulière n'a été prise. Ainsi, à Bâle et à Zurich, mais aussi à Berne, il n'a pas été possible de réduire la mortalité due à la chaleur.

Motivation de l'urgence : le mois de juillet 2019 a été le plus chaud depuis le début des relevés météorologiques. Les quatre dernières années ont été les plus chaudes depuis le début des relevés météorologiques. Par rapport à l'ère préindustrielle, les températures ont déjà augmenté d'un pour cent dans le monde entier. Dans l'Accord de Paris sur le climat, les Etats signataires avaient convenu de limiter l'augmentation de la température bien en dessous de deux degrés Celsius.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Source : Office fédéral de l'environnement, Risques et opportunités liés au climat, rapport de 2017